
Procès-verbal de la trente-septième séance spéciale du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tenue le mardi 7 juillet 2020 par conférence téléphonique.

Présent ■ Absence motivée Absence non motivée

<input checked="" type="checkbox"/> Mme Guylaine Bergeron	<input checked="" type="checkbox"/> M. Dominique Blackburn	<input checked="" type="checkbox"/> M. Christian Bouchard
<input checked="" type="checkbox"/> M. Dominique Bouchard	<input checked="" type="checkbox"/> M. Martin Côté	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Alberte Déry
<input checked="" type="checkbox"/> Mme Guylaine Dubé	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Ève-Reine Gagné	■ M. Jean-François Gimaël
<input checked="" type="checkbox"/> Mme Manon Gobeil	<input checked="" type="checkbox"/> Mme France Guay, présidente	<input checked="" type="checkbox"/> M. Frédérick Guimond
■ Mme Julie Labbé	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Manon Laflamme	■ Mme Jacynthe Munger
■ M. Patrice Perron	<input checked="" type="checkbox"/> M. Gilles Simard	<input checked="" type="checkbox"/> M. Guy Verreault

Invités :

M. Gilles Gagnon, président-directeur général adjoint (en remplacement de Mme Julie Labbé)
M. Fabien Tremblay, conseiller au conseil d'administration et aux partenariats
Mme Marie-Josée Tremblay, technicienne en administration

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Démission au conseil d'administration
4. Nomination du chef de Département de médecine spécialisée
5. Acquisition du terrain pour la maison des aînées à Alma
6. Demandes de statut de résident
7. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Mme France Guay, présidente, constate le quorum et déclare la réunion ouverte à 12 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu par la présidente.

3. Démission au conseil d'administration

La présidente du conseil d'administration a reçu la démission de Mme Jacynthe Munger, à titre de membre du conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, en date du 22 juin 2020.

Mme Munger est présidente du Fonds de dotation de santé de Jonquière et membre observatrice désignée par les fondations associées au CIUSSS depuis le 27 janvier 2020.

Suite à une démission et conformément à l'article 20 de la Loi 10, cette vacance doit être comblée par résolution du conseil d'administration, dans le cas d'un membre désigné, pourvu que la personne visée par la résolution possède les qualités requises pour être membre au même titre que celui qu'elle remplace. Des démarches pour pourvoir ce poste vacant seront entreprises auprès des fondations.

Résolution # CAE-37-2020-2106

CONSIDÉRANT l'article 153 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui prévoit que tout membre d'un conseil d'administration peut démissionner de son poste en transmettant au secrétaire du conseil un avis écrit de son intention.

CONSIDÉRANT la démission de Mme Jacynthe Bergeron, à titre de membre observatrice désignée par les fondations associées au CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, reçue le 22 juin 2020.

CONSIDÉRANT qu'un poste devient vacant à compter de l'acceptation de la démission par le conseil d'administration.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter la démission de Mme Jacynthe Munger.

4. Nomination du chef de Département de médecine spécialisée

M. Gilles Gagnon, président-directeur général adjoint, mentionne qu'à la suite du départ à la retraite du Dr Paul Bégin, un appel de candidatures a été envoyé, le 22 mai 2020, à tous les membres du CMDP du CIUSSS faisant partie du Département de médecine spécialisée afin de combler le poste de chef de département. Un comité de sélection a été mis en place, et l'entrevue s'est déroulée le 25 juin 2020. La candidature du Dr Stéphane Carrier a par la suite été soumise au comité exécutif du CMDP le 26 juin 2020, qui recommande sa nomination.

Résolution # CAE-37-2020-2107

CONSIDÉRANT que tout département clinique doit être dirigé par un chef de département (art. 188, LSSSS);

CONSIDÉRANT le protocole d'harmonisation entre le Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi et les universités de Sherbrooke et Montréal;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été envoyé à tous les membres du CMDP du Département de médecine spécialisée du CIUSSS le 22 mai 2020;

CONSIDÉRANT que l'entrevue pour la nomination du nouveau chef a eu lieu le 25 juin 2020 devant un comité de sélection;

CONSIDÉRANT que le chef nouvellement nommé signera une entente relative au respect des règlements et de la philosophie du CIUSSS;

CONSIDÉRANT que le conseil exécutif du CMDP exprime une opinion favorable à cette nomination;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de département clinique.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer le Dr Stéphane Carrier à titre de chef du Département de médecine spécialisée, et ce, pour une durée de 4 ans.

5. Acquisition du terrain pour la maison des aînées à Alma

M. Michel Maltais, directeur de la logistique et des services techniques, mentionne que l'établissement s'est vu autoriser la construction de trois « Maisons des aînées / Maisons alternatives » de 120 résidents chacune. Les résidents qui y seront admis seront des personnes aînées en très grande perte d'autonomie et présentant, dans une proportion d'environ 80 %, des troubles neurocognitifs graves.

Par ailleurs, certains résidents seront des personnes adultes vivant une situation de handicap, en raison d'une déficience physique (DP), d'une déficience intellectuelle (DI), d'un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ou d'un trouble de santé mentale.

Selon les besoins par territoire, la distribution établie par la Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées et la Direction des programmes DI-TSA et DP est la suivante :

- Maison des Aînés/Maison Alternative de Chicoutimi : 96 personnes âgées, 24 personnes adultes
- Maison des Aînés/Maison Alternative d'Alma : 108 personnes âgées et 12 personnes adultes
- Maison des Aînés/Maison Alternative de Roberval : 96 personnes âgées, 24 personnes adultes

Les projets de « Maisons des aînés / Maisons alternatives » consistent en la construction de bâtiments regroupant des maisonnées auxquelles s'ajoutent des espaces d'accueil, des espaces publics ainsi que des services de soutien, qui sont partagés par plusieurs maisonnées. Chaque maisonnée est conçue pour accueillir 12 résidents, qui présentent des caractéristiques et des besoins semblables à l'arrivée, et dont le profil peut varier pendant la période de séjour. L'environnement physique de la maisonnée, les activités proposées et la communication doivent s'adapter aux besoins des résidents ainsi regroupés.

Sur le territoire de Chicoutimi, l'immeuble sera construit à proximité du CHSLD de la Colline sur un terrain de la propriété du CIUSSS.

Pour le territoire de Roberval, la maison sera construite sur un terrain de la propriété du CIUSSS, ce terrain devenant disponible suite à la démolition de l'immeuble Claire-Fontaine.

En ce qui concerne le territoire d'Alma, étant donné que le CIUSSS ne possède aucun terrain d'une superficie libre suffisante ($\pm 19\,000\text{ m}^2$) permettant une construction en deux sections de trois étages chacun, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a fait lui-même ses propres démarches auprès de propriétaires immobiliers du secteur d'Alma ainsi qu'auprès de Ville d'Alma.

En collaboration avec le CIUSSS, 13 terrains ont été évalués par la Société québécoise des Infrastructures (SQI), gestionnaire de projet. Considérant les délais prescrits, seul un terrain s'est avéré viable, soit celui situé au 140, avenue du Pont Nord, à l'intersection de l'avenue du Pont Nord et de la rue Price Ouest.

Le 29 mai dernier, à la demande du MSSS, une promesse d'achat a été signée par le président-directeur général adjoint du CIUSSS avec le propriétaire des lieux selon les modalités suivantes :

- Coût d'acquisition : 2 500 000\$, excluant taxes (TPS et TVQ), excluant les coûts de désamiantage et de démolition des bâtiments existants.
- Délais : L'acquéreur (le CIUSSS, représenté par la SQI) a 90 jours pour effectuer les expertises nécessaires afin de se satisfaire des lieux (Vérifications diligentes).

Depuis, les diverses analyses effectuées par la SQI (analyse de sols, analyse d'implantation, etc.) s'avèrent satisfaisantes. Par conséquent, les étapes subséquentes peuvent être poursuivies. Ainsi, le MSSS doit déposer au Conseil du Trésor, pour approbation, l'acquisition du terrain.

Afin de ne pas nuire au bon déroulement du chantier, cette approbation doit être transmise à la SQI au plus tard au début de juillet 2020 compte tenu des délais suivants :

- Approbation du ministre de la Santé et des Services sociaux : Juillet 2020
- Approbation du Conseil du Trésor : Juillet 2020

- Signature du contrat d'achat du terrain : au plus tard le 27 août 2020
- Octroi de 30 jours au vendeur pour vider l'immeuble des biens meublant
- Désamiantage et décontamination de l'immeuble
- Démolition de l'immeuble
- Remise du terrain à l'entrepreneur pour construction de la Maison des Aînés/Maison alternative : 15 octobre 2020

Enfin, les membres partagent leurs préoccupations en lien avec les normes de prévention et du contrôle des infections, de façon générale, pour couvrir l'ensemble des problématiques possibles en lien avec la gestion d'une éclosion ou d'une pandémie (critères de conception, ventilation, etc.). De plus, les membres souhaitent recevoir les plans et les devis du projet de construction et suivent les étapes du projet.

Dans ce contexte, des vérifications seront effectuées auprès du MSSS afin de s'assurer de la sécurité des usagers dans les décisions qui seront prises et les travaux qui seront aménagés afin de minimiser les risques dans le cas d'une éclosion ou d'une pandémie. Un suivi sera fait par le DLST au cours des prochains jours.

À la suite de la discussion, les membres prennent la décision suivante en lien avec l'acquisition du terrain à Alma.

Résolution # CAE-37-2020-2108

CONSIDÉRANT l'annonce par le ministère de la Santé et des Services sociaux de la construction de trois Maisons des aînés / Maisons alternatives pour le CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT le besoin d'acquérir un terrain pour la maison d'Alma;

CONSIDÉRANT que la Société québécoise des infrastructures (SQI), à titre de gestionnaire de projet, a mis en place une « équipe maître » de travail et a publié un appel de qualification pour entrepreneur/promoteur;

CONSIDÉRANT que l'acquisition sera financée par le Plan québécois des infrastructures (PQI);

CONSIDÉRANT que l'immeuble deviendra partie intégrante de l'inventaire immobilier du réseau de la santé et des services sociaux du CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

1. D'entériner le projet d'acte de vente à intervenir entre Hôtel Motel Les Cascades inc., représenté par M. Jean Dumas, et le CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean concernant les lots 2 477 655 et 2 477 656 à Alma.
2. D'autoriser la présidente-directrice générale à signer, pour et au nom du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'acte notarié, à y apporter les modifications pertinentes ainsi qu'à poser tout geste et signer tout autre document utile ou nécessaire afin de donner pleinement effet aux présentes.

6. Demandes de statut de résident

Mme Isabelle Boulianne, directrice administrative enseignement, recherche et innovation, présente de ce point.

Tel que stipulé à l'article 244 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS), le conseil d'administration d'un établissement, relié par contrat d'affiliation à une université, conformément à l'article 110, doit attribuer le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation postdoctorale dans un centre exploité par l'établissement.

L'établissement a reçu des demandes de médecins pour être résident au cours des prochains mois et la directrice médicale de l'enseignement recommande d'accorder le statut de résident pour ces médecins.

Résolution # CAE-37-2020-2109

CONSIDÉRANT l'article 244 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS);

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice médicale de l'enseignement.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accorder le statut de résident au médecin inscrit dans le tableau ci-dessous, dans la discipline et la période qui y sont mentionnées.

Nom	Prénom	Domaine du stage	Site du stage	Début	Fin
Nadeau-Grandmont	Arielle	Gastro-entérologie	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CHIC)	2020-07-27	2020-08-23
Desautels	Éric	Orthopédie	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CHIC)	2020-10-19	2021-01-10
Gosselin	Justin	Endocrinologie	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CHIC)	2020-10-19	2020-11-15
Dionne	Marie-Laurence	Urgence	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CHIC)	2021-01-11	2021-02-07
Ammerlaan	Marie	Obstétrique-gynécologie	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CHIC)	2021-04-05	2021-05-02
Yamga	Éric	Médecine interne	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean (JONQ)	2021-05-03	2021-05-30

7. Levée de la séance

Pour terminer, la présidente-directrice générale, Mme Julie Labbé, présente l'état de la situation de la pandémie de la COVID-19 dans la région, et répond aux questions des administrateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 13 h.

ORIGINAL SIGNÉ

France Guay
Présidente du conseil d'administration

2020-09-23

Date

ORIGINAL SIGNÉ

Gilles Gagnon
Président-directeur général adjoint

2020-09-23

Date